

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du 13 novembre 2023**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ALBY**

SIEGE SOCIAL : Maison de Pays - 129 route de  
Plaimpalais - 74540 Alby-sur-Chéran

ADRESSE POSTALE : Le Pôle - 363 allée du  
Collège - 74540 Alby-sur-Chéran

TEL : 04 50 68 11 99

MAIL : info@sipalby.fr

SITE INTERNET : www.sipalby.fr

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 29.11.2023  
Publiée ou notifiée le 29.11.2023.....  
**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**  
La Présidente



**L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures**, le comité syndical, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH, Présidente, à la Maison de Pays.

**Nombre de délégués en exercice : 18**

**Nombre de délégués titulaires présents : 13**

**Nombre de délégués suppléants présents : 1**

**Nombre de pouvoir : 1**

Présents : Jocelyne BOCH, Christophe DANTON, Roger FRANCHIOLO, Xavier ZUNINO, Noëlle DELORME, Yvonne TOURNIER, Gilles VIVIAN, Jean-Marc MERME, Gilles ARDIN, Gyliane CLERC, Jacques ARCHINARD, Patrick CLAVEL, Marie-Hélène BARBEROT, Mireille BARRACHIN.

Absents : Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Christiane FERRANTE, Claudine GROSJEAN ; Josette CHARVIER

Pouvoir : de Claudine GROSJEAN à Jacques ARCHINARD

Monsieur Xavier ZUNINO a été élu secrétaire de séance.

Votes « Pour » : 15

Vote « Contre » : 0

Abstention : 0

**Réf : D\_G\_004\_23**

**Objet : Taux horaire – vacataires « Garderie Spectacle »**

Afin de prendre en compte les jeunes familles du Territoire ayant des enfants en bas-âge qui souhaiteraient se rendre aux spectacles programmés dans l'auditorium, une réflexion a été engagée sur la possibilité d'ouvrir, sur réservation uniquement, une « garderie-spectacle ».

En parallèle, le Service Jeunesse a organisé durant cette année une « formation baby-sitter » en partenariat avec la Crèche « Les Bambins du Chéran ».

Afin de répondre aux exigences réglementaires pour ce mode d'accueil, une professionnelle de la Crèche ou du Service Jeunesse devra être systématiquement présente avec un ou une vacataire « baby-sitter » recruté(e) sur le Territoire du Pays d'Alby.

Il est proposé de rémunérer les vacataires à hauteur de **12 € brut l'heure** de vacation (SMIC horaire 11.52 € brut).

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

**DECIDE à l'unanimité**

- 1. DE VOTER** le taux horaire à 12€ (douze) brut pour tout vacataire présent au titre de la « garderie spectacle » ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

**Le secrétaire de séance,**

**Xavier ZUNINO**



**La Présidente,**

**Jocelyne BOCH**

